

VILLE
DE
PAMBIERS

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

N°: 23-059-AD

**CONVENTION
D'OCCUPATION
PRECAIRE D'UN
LOCAL
AU N°17 RUE de la
REPUBLIQUE
A PAMBIERS
PAR MME
ANCAERT
(ENTREPRISE
RETROPHILE)**

Le Maire de la Commune de PAMBIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération en date du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil
Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du
mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les
décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article
L2122-22 susvisé,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : La Ville de Pamiers loue à Madame Morgane ANCAERT
(Entreprise RETROPHILE) un local commercial au n° 17 rue de la
République à Pamiers.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie à titre gracieux du 15 juin au
31 juillet 2023 inclus. A compter du 1^{er} août 2023 la mise à disposition du
local interviendra à titre onéreux pour un loyer mensuel de 350 euros.

ARTICLE 3 : Le preneur verse au bailleur la somme de 350 euros à titre
de dépôt de garantie.

ARTICLE 4 : La convention est établie pour une durée de 12 mois, à
compter du 15 juin 2023.

ARTICLE 5 : La présente est inscrite au Registre des Décisions
Municipales.

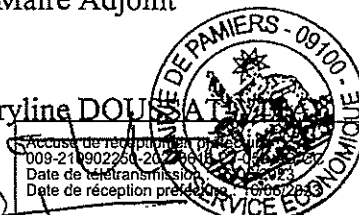
Fait en l'Hôtel de Ville, le quinze juin deux mille vingt trois

Pour extrait conforme au Registre

Pamiers le, 15 juin 2023

Pour la Commune de Pamiers,
Le Maire Adjoint

Maryline DOUSSIAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le 16/06/23
après publication le 21/06/23